

Étape 8: Formuler le projet communautaire à soumettre au PMEDP

N° de l'outil	Modalités de mise en œuvre	Responsables/ Partenaires	Utilisation des résultats obtenus	Leçons apprises	Durée	Pièges
<p>Outil n° 20 : Canevas d'élaboration du projet communautaire de renforcement organisationnel</p>	<p>Cet outil permet de traduire le projet communautaire sur lequel se sont mis d'accord l'ensemble des parties prenantes dans le canevas d'appui du PMEDP</p>	<p>Responsables et membres de l'équipe de collecte et de traitement des données provenant des organisations à renforcer avec l'appui technique d/de la facilitateur/trice</p>	<p>Le projet communautaire devient éligible au financement du PMEDP s'il est clair que le processus suivi pour son élaboration, comme le produit final obtenu, répondent aux normes de qualité fixées par le PMEDP pour l'élaboration des projets communautaires et l'intégration du genre à ces projets</p>	<p>Ce canevas a été expérimentalement utilisé à titre d'exercice dans le cas d'Agbodjédo (Bénin) mais mérite d'être d'avantage utilisé avant d'identifier son potentiel d'amélioration</p>	<p>3 jours pour l'élaboration et 2 jours pour la discussion avec les partenaires et l'intégration de leurs commentaires</p>	<p>-</p>